



# Centre de Karaté et Arts Martiaux, Grand-Saconnex

Président : Michel MAURER, 6<sup>ème</sup> dan  
20, ch. François-Lehmann  
1218 Grand-Saconnex

☎ privé : 022 798 97 65  
📞 portable : 079 217 48 77  
✉ : michel@ckam.ch

Dojo : Espace Pom' - 2, rue Sonnex (sous-sol) Grand-Saconnex.

☎ dojo : 022 788 5 887

[www.ckam.ch](http://www.ckam.ch)



[ckam@ckam.ch](mailto:ckam@ckam.ch)

## KARATE SHOTOKAN

### Renseignements généraux pour la saison scolaire 2019 - 2020

#### HORAIRES DES COURS

Jours	Heures	Cours proposés	Âges
LUNDI	18h00 - 19h25	Karaté seniors et aînés tous niveaux	(dès 50 ans)
	19h35 - 20h20	Karaté enfants et adolescents dès ceinture orange	(de 10 à 13 ans)
	19h35 - 21h00	Karaté Ados et adultes dès ceinture orange (jaune confirmées)	(dès 14 ans)
MARDI	18h00 - 18h30	Baby Karaté (Présence d'un parent obligatoire)	(de 4 à 6 ans)
	18h45 - 19h30	Karaté enfants initiation, ceinture blanche et blanc-jaune	(de 7 à 13 ans)
	18h45 - 19h45	Karaté enfants dès ceinture blanc-jaune	(de 7 à 13 ans)
	19h50 - 21h20	Karaté adolescents et adultes tous niveaux	(dès 14 ans)
JEUDI	18h45 - 19h30	Karaté enfants initiation, ceinture blanche et blanc-jaune	(de 7 à 13 ans)
	18h45 - 19h45	Karaté enfants dès ceinture blanc-jaune	(de 7 à 13 ans)
	19h50 - 21h20	Karaté adolescents et adultes tous niveaux	(dès 14 ans)
SAMEDI	10h30 - 12h00	Karaté ceinture de couleur <b>▲ cours niveau bleue et +</b> <b>NOUVEAU</b>	(tout âge)

Sur demande, des enfants de moins de 14 ans peuvent être acceptés aux cours "adolescents et adultes tous niveaux". Les seniors et les aînés peuvent participer aux cours "adolescents et adultes tous niveaux" du mardi et jeudi à 19h55.

**Ponctuellement** Atémi-Jutsu (self-défense), Karaté-Contact, Nunchaku free style (dès 14 ans)  
(Lors des cours de karaté adultes)

**En permanence** Espace musculation, stretch center, utilisation des engins libres dès 18 ans  
(L'espace musculation est à la disposition de tous les membres du club pendant les heures d'ouverture et de cours)

#### COTISATIONS

Âges	Trimestrielle	Annuelle	1 mois <sup>(1)</sup>
Baby-Karaté 4-6 ans	FRS 60.--	FRS 170.--	FRS 20.--
Karaté de 7 à 13 ans	FRS 120.--	FRS 350.--	FRS 40.--
Karaté de 14 à 17 ans	FRS 135.--	FRS 400.--	FRS 45.--
Karaté dès 18 ans	FRS 150.--	FRS 450.--	FRS 50.--
Karaté Seniors dès 50 ans	FRS 120.--	FRS 350.--	FRS 40.--
Karaté Aînés AVS	FRS 100.--	FRS 290.--	FRS 35.--

<sup>(1)</sup> Prix indicatif de la cotisation mensuelle.

**LICENCE :** LA LICENCE N'EST OBLIGATOIRE QUE DES LA CEINTURE BRUNE 3<sup>ème</sup> KYU.

IBA - INTERNATIONAL BUDO ASSOCIATION  
(AVEC RECONNAISSANCE DES GRADES "DAN")

1<sup>ERE</sup> ANNEE, LICENCE ANNUELLE ET PASSEPORT : FRS 70.--  
ENSUITE, LICENCE ANNUELLE SEULE : FRS 40.--

Rabais pour familles (accordé entre conjoints/parents-enfants/frères-sœurs) = 2 personnes : 10% / dès 3 personnes : 20%.  
(Excepté : tarifs baby-karaté, seniors et aînés déjà réduits et invariable)

# Centre de Karaté et Arts Martiaux, Grand-Saconnex

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SAISON 2019-2020 KARATE SHOTOKAN

**MONITEURS :** Michel MAURER, 6<sup>ème</sup> dan  
Hans HOFFMANN, 5<sup>ème</sup> dan  
Moncef ASSA, 2<sup>ème</sup> dan  
Daniel DESCHENAUX, 2<sup>ème</sup> dan  
Sophie GENNERET, 2<sup>ème</sup> dan

Heinz GIESENFELD, 2<sup>ème</sup> dan  
Jean-Paul HAAS, 2<sup>ème</sup> dan  
Ismail SALAH, 2<sup>ème</sup> dan  
Emina SULJIC, 2<sup>ème</sup> dan  
Jean-Pierre AGOSTINETTI, 1<sup>er</sup> dan

**ASSISTANTS :** Aliya et Nathan, ceintures marron

**AFFILIATIONS :** ACGK Association Cantonale Genevoise de Karaté (Affiliation commune club).  
IBA International Budo Association (Reconnaissance des grades "dan") dès la ceinture brune

### RENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS DIVERS :

- La cotisation doit être réglée à l'inscription puis au début de chaque trimestre ou année pour la période suivante. Un rabais pour familles mentionné ci-dessous n'est accordé qu'à cette condition.
- Rabais pour familles (accordé entre conjoints/parents-enfants/frères-sœurs) :  
2 personnes : 10% / dès 3 personnes : 20%. (Tarifs baby karaté, seniors et aînés invariables)
- La cotisation n'est pas remboursable en cas d'absence aux entraînements mais peut être suspendue sur demande de congé. Une échéance peut être prorogée en cas de maladie ou accident.
- Une inscription ne vaut pas que pour une année mais jusqu'à demande écrite de démission.
- L'obligation de s'acquitter de la cotisation, sauf arriérés, cesse dès réception de la démission.
- Chaque élève doit s'assurer personnellement contre les accidents de sport et contre le vol, le club et l'école (la ville du Grand-Saconnex) déclinant toute responsabilité en cas de sinistre.
- Une assurance responsabilité civile privée est recommandée contre les éventuels dégâts que l'élève pourrait causer pendant l'utilisation des locaux et du matériel.
- Possibilité d'acquérir l'équipement obligatoire (karategi) et matériel de protections à la réception du dojo.
- Règlement du dojo disponible sur le site Internet du club.

### PERIODES DE FERMETURE :

LE CLUB EST FERME PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES. CEPENDANT, EN JUILLET-AOUT, LE DOJO EST OUVERT LE LUNDI SOIR DE 19H00 A 21H00. DES COURS SPECIALISES ET DES ENTRAINEMENTS DE KARATE POUR LA COMPETITION PEUVENT Y ETRE ORGANISES. TOUTES LES SECTIONS PEUVENT S'ENTRAINER DURANT CET HORAIRE TOUT L'ETE (KARATE, DARUMA TAISO, KOBUDO, HAKKO BUJUTSU, SAMBO). CES COURS SONT GRATUITS POUR TOUTES LES PERSONNES QUI ETAIENT MEMBRES DU CLUB LA SAISON PRECEDENTE. (NON-MEMBRES LA SAISON PRECEDENTE : FRs 30.-- POUR 4 SEMAINES D'ETE OU FRs 50.-- POUR LES 2 MOIS D'ETE.) LE CLUB PEUT FERMER DURANT UNE OU PLUSIEURS SEMAINES PENDANT CETTE PERIODE POUR CAUSE DE VACANCES DES RESPONSABLES.

**Conformément à l'esprit des arts martiaux, un minimum de discipline sera exigé dans le dojo. Les pratiquants se présenteront à l'heure, dans une tenue et un état de propreté impeccable (douches et rinces-pieds à disposition dans les vestiaires). Ils franchiront l'entrée du dojo en effectuant le salut japonais debout (Ritsurei) avec un esprit positif, afin que rien ne puisse nuire à l'harmonie de l'étude. Le salut à genoux (Zarei) est obligatoire, comme dans tous les arts martiaux, au début et à la fin du cours. Les élèves doivent prendre connaissance du règlement du club affiché et s'engager à le respecter. Chacun peut en demander un exemplaire.**

*Bienvenue au club. Le Président, Michel Maurer*